

## "Tirons ensemble"

"Tirons Ensemble", c'est le nom du bulletin journalier, publié chaque jour à quelque 8,000 copies, par le Syndicat de l'aluminium d'Arvida et distribué à tous les grévistes chaque matin; c'est également le titre d'une émission hebdomadaire qui passe chaque semaine sur les ondes du poste de télévision de Chicoutimi. C'est surtout le slogan qui doit circuler dans tout le mouvement afin que l'objectif du Fonds de Solidarité syndicale de \$500,000.00 soit atteint le plus vite possible.

Les entrées de la semaine écoulée le 19 juillet ont été de \$37,000. Ce chiffre ne comprend pas toutefois les dons non plus que la vente des Bons de Solidarité syndicale dont les rapports sont lents à venir.

Le grand total à date s'élève à \$312,000.00.

Tirons Ensemble, mettons-y plus de force et d'énergie à tirer à mesure que le poids s'alourdit chaque semaine afin d'atteindre au plus tôt l'objectif!



Vol. XXXIII — No 29

Ottawa, 26 juillet 1957

# Les grévistes d'Arvida peu impressionnés par les "propositions" Barrette

Les 10 propositions de l'hon. M. Barrette ne tiennent aucunement compte des demandes essentielles du Syndicat concernant l'ancienneté, la procédure des griefs, le statut des représentants et officiers syndicaux tandis que les propositions monétaires du ministre du Travail ne font que confirmer à quelques cents près les offres de la compagnie — Que sortira-t-il des négociations entre les représentants syndicaux et patronaux en fin de semaine dernière?

Au moment d'aller sous presse, il nous est impossible de connaître la réponse que feront le syndicat de l'aluminium d'Arvida et la compagnie aux propositions faites la semaine dernière par le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette.

L'on sait que le 17 juillet dernier, le ministre du Travail formulait ses propres propositions au Syndicat et à la compagnie en vue de régler le différend qui prive de travail 6,500 travailleurs d'Arvida depuis le 17 mai dernier.

Pour l'information de nos lecteurs, voici le texte intégral des 10 propositions de l'hon. M. Barrette:

1— Une rétroactivité de pas moins de \$160.00 et pas plus de \$200.00 sera payée à tous les employés visés par le présent règlement et selon des ententes entre le Syndicat et la Compagnie, si jugé à propos.

Toutefois, cette rétroactivité ne devra pas dépasser une moyenne de \$180.00 par personne.

2— Un système d'évaluation des tâches sera établi au plus tard le 1er août 1959, après une étude conjointe par les deux parties, chacune des parties

payant ses propres frais.

S'il y a désaccord sur la formation, la composition des comités ou sur la latitude que pourraient avoir les membres du comité pour l'étude des tâches au lieu du travail, ce désaccord sera soumis à un arbitre impartial dont la décision liera les parties.

Cette décision devra être rendue dans un délai n'excédant pas deux mois après la signature de la convention.

Toute augmentation horaire ou augmentation prévue par le nouveau système d'évaluation des tâches comportera un plein rétroactif au 1er août 1959.

3— La clause concernant les

(Suite à la page 2)



# TIRONS ENSEMBLE ...

# Les grévistes d'Arvida . . .

Suite de la p. 1

droits de la direction et les recours des Syndicats, qui a été acceptée par les deux parties mardi le 3 juillet 1957 sera incluse dans le contrat de travail.

4— L'établissement de la semaine de travail de 40 heures devrait être complété dans les trois mois qui suivront la signature de la convention.

5— La convention collective de travail aura une durée de 3 ans à partir du 1er août 1957.

a) A partir du 1er août 1957, ou la date de la signature de la convention, les taux de salaires s'établiront à \$1.76 minimum jusqu'à \$2.45 maximum, c'est-à-dire qu'ils comporteront une augmentation minimum de .26 cents l'heure.

b) A compter du 1er août 1958, une augmentation additionnelle de .09 cents sera ajoutée au minimum pour le porter à \$1.85 jusqu'à un maximum de \$2.62 l'heure.

c) A partir du 1er août 1959, le nouveau système d'évaluation des tâches devra être appliqué et comportera une augmentation moyenne ne devant pas être moindre que .07 cents l'heure et, en même temps, une augmentation horaire de .03 cents l'heure sera accordée à tous les employés visés par cette convention.

6— Une indemnité de vie chère calculée à compter du 1er janvier 1958, au montant de .60 cents par semaine pour toute augmentation de 1 point de l'indice des prix de la consommation, sera accordée. Ce boni de vie chère sera compilé à tous les trois mois. Toutefois, en cas de baisse de l'indice, le boni pourra aussi être baissé en s'arrêtant au chiffre de l'indice de janvier 1958.

7— L'inégalité qui existe entre les salaires des différentes alumineries devra disparaître entièrement avant que le nouveau système d'évaluation des tâches soit mis en application le 1er août 1959. Les ajustements pour corriger les différences de salaires pourront se faire sur une période de temps qui sera déterminée par chacun des Syndicats intéressés.

8— A partir du 1er août 1957, les différentiels pour les travailleurs sur les équipes de nuit seront portés à .07 cents pour l'équipe de 4.00 hrs à minuit, et à .09 cents pour l'équipe de minuit à 8.00 hrs du matin.

En août 1958, ou une année

après la signature de la convention, cette prime sera portée à .08 cents l'heure pour l'équipe de 4.00 hrs à minuit, et à .10 cents l'heure pour l'équipe de minuit à 8.00 hrs du matin.

9— Le mode des congés statutaires actuellement en vigueur à Arvida sera maintenu, et un congé statutaire de plus sera accordé dans l'année qui commencera le 1er août 1958.

10 — Un boni de .03 cents l'heure sera payé par la Compagnie pour chaque heure régulière de travail, pour maintenir un plan d'assurance-maladie.

En regard de ces propositions, voici maintenant quelques-unes des demandes syndicales qui faisaient l'objet de litige et dont plusieurs ont semblé être ignorées par le ministre du Travail.

- Liberté aux représentants syndicaux qui sont employés de s'acquitter de leurs fonctions;
- Droit de grève ou de lock-out pendant la convention;
- Statut officiel des représentants et officiers syndicaux;
- Ancienneté préférentielle pour les représentants syndicaux;
- Ancienneté préférentielle dans les cas de promotions et démissions;
- Ancienneté d'usine dans les cas de mise-à-pied et réembauchage;
- Limitation des cas où le travail du dimanche est permis;
- Horaire fixe pour les heures de travail des équipes;
- La paie distribuée aux employés à toutes les semaines au lieu d'à toutes les deux semaines;
- Droit de contester tout changement dans le boni établi;
- Amendements à la procédure des griefs;
- La retenue syndicale obligatoire;
- Une convention d'une année;
- Le temps et demi aux travailleurs de jour ainsi que le temps double les dimanches ou un jour de congé statutaire;
- Temps et demi le samedi, le dimanche et les jours de fête pour les travailleurs d'équipe; le temps double pour le travail effectuée un jour de fête cédulé;

- La garantie de 40 heures de salaire par semaine;
- 4 heures de salaire payées si rappel en dehors des heures régulières;
- Deux congés payés de plus;
- Un nouveau système d'évaluation des tâches (CWS)
- Augmentation des bénéficiaires du plan de pension;
- Mise en vigueur immédiate de la semaine de 40 heures;
- Taux de base de \$1.875 à compter du 15 novembre 1956;
- Boni de vie chère en relation avec l'indice du coût de la vie;
- Amélioration du régime actuel de vacances.

Ce qui reste à régler

Comme on s'en rend compte, les propositions Barrette ne font état que d'une rétroactivité de \$160.00 alors que le syndicat demandait une rétroactivité au 15 octobre 1956, date de l'expiration de la convention.

Le nouveau système d'évaluation conjointe des tâches ne sera pas effectif avant deux ans, soit le 1er août 1959.

La semaine de 40 heures n'entrera en vigueur que trois mois après la signature de la convention.

La convention aura une durée de trois années au lieu d'une seule.

Au cours des négociations directes, la compagnie avait offert un salaire de base de \$1.68 pour la première année, à compter d'octobre 1956; \$1.76 à compter d'octobre 1957 et \$1.85 en octobre 1958.

Les propositions Barrette signifient \$1.76 le 1er août 1957, \$1.85, le 1er août 1958 et \$1.95, le 1er août 1959.

Au lieu d'une convention de base, M. Barrette suggère d'accepter que la compagnie fasse disparaître les inégalités entre les diverses alumineries avant le 1er août 1959.

Les dernières rencontres

Les grévistes ont pris connaissance des propositions Barrette et ont été peu impressionnés. Ce qu'ils attendent, c'est le résultat des négociations qui se sont poursuivies entre les représentants syndicaux et patronaux en fin de semaine à Chicoutimi sur tous les autres points de la convention collective non touchés par les propositions Barrette.

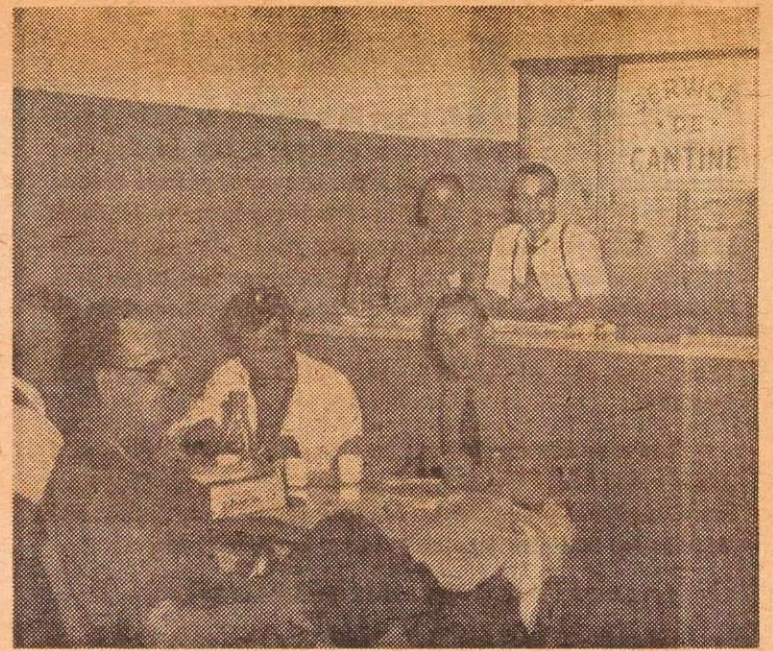
Advenant le désaccord sur ces questions, il semble probable que de dead-lock continuera car les travailleurs ne semblent pas prêts à sacrifier les clauses d'ancienneté, de procédure des griefs, etc. pour une offre monétaire qui, pratiquement, est celle que faisait la compagnie en octobre 1956 et qui avait alors été refusée.

## Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau, VI. 9-2121  
domicile, CL. 9-2839



Des cantines sont installées dans chacun des quatre locaux des grévistes, soit à Chicoutimi, à Arvida, à Jonquières et à Kénogami. Ces cantines sont à l'usage exclusif des piqueteurs.

## QUEBEC

# Convention signée avec la Laiterie ARTIC

M. Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central de Québec nous informe de la signature d'une convention collective de travail couvrant les quelque 25 employés de la Laiterie Artic de cette ville. La convention ne couvre que les employés occupés à la fabrication et non les employés de bureau.

La nouvelle convention signée pour une durée de deux années accorde aux employés une augmentation globale de \$6.00 par semaine dont \$4.00 à compter du 1 juillet 1957 et \$2.00 de plus à compter du 1er juillet 1958. Comme il n'y avait négociations que sur les questions de salaire, les autres clauses de la convention restent les mêmes.

## LA MALBAIE

# 11 conventions signées dans les garages

## CHICOUTIMI

Le Syndicat national des Employés du Commerce de Gros de Chicoutimi vient de signer le 9 juillet, une convention collective avec la compagnie Brassard Frères Limitée, de Chicoutimi.

Cette convention collective, d'une durée d'un an, entre en vigueur rétroactivement au 1er mars 1957. Elle apporte aux employés des augmentations de salaires allant de 5 cents à 15c l'heure. Elle comporte également une réduction des heures de travail de 49 à 46 heures et demie par semaine. Les employés obtiennent un congé additionnel soit le lundi de Pâques, ce qui porte le total des congés payés à onze.

M. Vincent Brassard, président de la compagnie, dirigeait les négociations du côté patronal, et Me Robert Auclair représentait le Syndicat.

Le Syndicat des Employés de Garages de Charlevoix-Est vient de conclure onze conventions particulières de travail avec onze employeurs différents de l'industrie de l'automobile de la Malbaie. Auparavant, le Syndicat avait dû organiser les quelque 90 employés de ces entreprises et obtenir un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de chacune des unités de négociations.

Les négociations, dirigées par M. Eugène Rancourt, du Conseil central de Québec, ont donné les résultats suivants:

- a) Une augmentation de salaire horaire de 10 cents et une augmentation de \$5.00 pour les employés travaillant à la semaine;
- b) l'atelier syndical parfait ainsi qu'une formule protégeant l'ancienneté;
- c) quatre jours de fête chômés et payés;
- d) une semaine de vacances à temps et demi après cinq années de service.

## Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail :

Conseil Central de Shawinigan :  
Raynald Drolet,  
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean :  
Me Robert Auclair,  
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville :

M. Maurice Béliveau,  
6, avenue du Collège,  
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa :

A.-Marcel Bélingé,  
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières :

M. André Montour,  
983, rue Royale,  
Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke :

Yvan Couture,  
65, rue Gordon,  
Sherbrooke.

Fédération des Services:

Jacques Archambault,  
155 est, boul. Charest,  
Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe :

Georges Patenaude,  
Conseil Central de St-Hyacinthe.

# Les mineurs d'amiante accordent leur support aux grévistes de l'aluminium

## ILS ONT SOUSCRIT, A EUX SEULS, PRES DE \$85,000.00

Le Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos vient de faire parvenir au secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, une deuxième souscription au montant de \$25,000 en faveur des grévistes de l'aluminium d'Arvida.

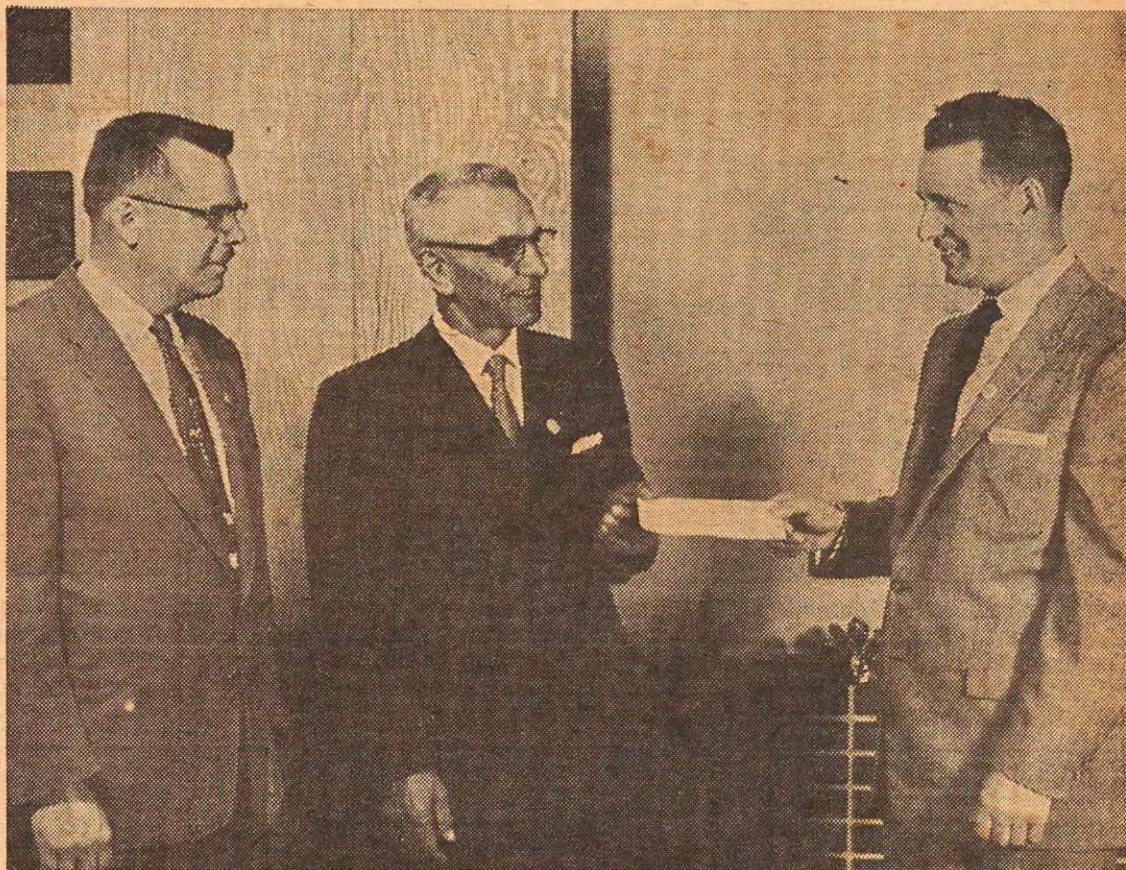
La première souscription de ce syndicat versée il y a deux semaines, s'élevait à \$10,000.00, ce qui porte le total de leur souscription à \$35,000.00.

Par ailleurs, il faut rappeler que les mineurs d'amiante de Thetford ont pour leur part, souscrit près de \$50,000, dont une souscription de \$40,000 par le Syndicat National des Travailleurs de l'Asbestos Corp. de Thetford.

A date, les mineurs d'amiante ont démontré qu'ils savent se souvenir de l'aide reçue lors de leur grève de 1949, et qu'ils sont reconnaissants aux autres membres du mouvement dont les métallos d'Arvida, pour tous les secours reçus qui leur ont permis de gagner la bataille contre la

Johns-Manville.

Soulignons qu'en général, les syndicats qui ont connu la grève et qui ont bénéficié de l'appui du mouvement pour mener la bataille contre les employeurs, accordent tout leur appui aux grévistes d'Arvida et souscrivent généreusement. Mentionnons comme exemple les souscriptions des syndicats du textile de Magog, de Drummondville et de St-Grégoire de Montmorency; celle du Syndicat du Tricot de la Penmans de St-Hyacinthe et celle des Travailleurs de l'Industrie Chimique de McMasterville.



Ci-dessus, M. Réginald Mailhot, secrétaire du Syndicat de l'Amiante d'Asbestos, remettant à M. Rodolphe Hamel, vice-président de la CTCC, un chèque au montant de \$25,000.00, pour venir en aide aux grévistes d'Arvida. Ce syndicat avait déjà versé \$10,000 au Fonds de Solidarité syndicale. A gauche, on remarque M. Armand Larrivée, président du Syndicat d'Asbestos et président de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie Minière.

## Une municipalité qui veut donner l'exemple

La municipalité de la Ville d'Alma vient de faire parvenir un chèque au montant de \$250.00 comme contribution pour venir en aide aux familles ouvrières qui sont présentement dans le besoin dans la région Saguenay-Lac-St-Jean.

Dans une lettre adressée à M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean, le maire de la ville d'Alma, M. Paul Levasseur, dit que cette municipalité va s'abstenir, cette année, de participer au congrès de l'Union des Municipalités et verser le montant de \$250.00 au fonds de secours.

Voici le texte de la lettre du maire d'Alma, M. Paul Levasseur:

Alma, le 15 juillet 1957.

M. Ls-Phil. Boily, président  
le Syndicat régional Saguenay  
Lac St-Jean des Syndicats  
Nationaux Inc.,  
170, Mgr Bégin,  
Jonquière, P.Q.

Cher monsieur Boily,

Vous trouverez, sous pli, notre chèque au montant de \$250.00 (deux cent cinquante dollars) comme contribution pour les familles ouvrières qui sont présentement dans le besoin.

Nous avons pensé de nous abstenir, cette année, d'assister au Congrès annuel de l'Union des municipalités de la province de Québec, organisme qui accomplit un magnifique travail et dont nous apprécions les services qu'il rend à nos municipalités; mais à cause des circonstances et du malaise qui existe présentement au sein de nos familles ouvrières

à la suite de l'arrêt de travail, nous avons cru bon de donner l'exemple et de verser ce montant à votre fonds de secours, escomptant qu'il sera reçu avec plaisir.

Veillez croire à notre considération la plus sincère.

Votre tout dévoué,  
Paul LEVASSEUR, maire  
de la ville d'Alma.

### Une question sur l'assurance-chômage

Q.—Si mon employeur me met à la retraite, avec pension de \$100 par mois, ai-je le droit de retirer des prestations d'assurance-chômage?

R.—Oui, pourvu que vous soyez capable de travailler, disponible pour le travail et disposé à prendre un emploi et que vous remplissiez toutes les autres conditions prescrites.

## Liste des souscriptions de la semaine se terminant le 19 juillet

Grâce à la deuxième souscription du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos, un montant légèrement supérieur à celui de la semaine précédente a été recueilli au cours de la semaine écoulée le 19 juillet par le Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC, établi en vue de soutenir les grévistes de l'aluminium.

Voici la liste des souscriptions de cette semaine :

Fédération Nationale des Services .....	\$ 5,000.00
Syndicat de l'Amiante d'Asbestos .....	25,000.00
Syndicat de la Pulpe et du Papier de Jonquière ...	500.00
Syndicat de la Boîte de Carton de Québec .....	500.00
Syndicat du Vêtement de Farnham .....	2,000.50
Syndicat du Meuble de Beauharnois .....	200.00
Synd. de la Pulpe et du Papier de Beauharnois ...	200.00
Synd. de l'Industrie du Bois de Rimouski .....	200.00
Synd. de l'Industrie de la Boulangerie de Québec	100.00
Synd. des Employés de Tanneries de Québec .....	300.00
Ass. des Briqueteurs et Maçons de Montréal .....	3,000.00
<b>Total de la semaine .....</b>	<b>\$37,000.00</b>
<b>Report de la semaine précédente .....</b>	<b>275,800.00</b>
<b>Total à date .....</b>	<b>312,800.00</b>



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • VE. 3701

Abonnement, un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa Ont.



Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

**ABONNES DE QUEBEC**

ECOUTEZ LA RADIO

**Poste CHRC**

**"La Vie Ouvrière dans Québec"**

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

**Avez-vous acheté un  
"BON DE SOLIDARITE SYNDICALE"?**



Les grévistes de la Penmans se souviennent. — Ci-dessus, le président du Syndicat du Tricot de St-Hyacinthe, M. Jean Lapré, remettant au président du Conseil central de l'endroit, M. Alphonse Caya, un chèque au montant de \$6,000.00 représentant la souscription des anciens grévistes de la Penmans au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC pour venir en aide aux grévistes d'Arvida.

#### SAINT-HYACINTHE

## Plus de la moitié de l'objectif du Conseil central est atteinte

Dès la fin de l'assemblée convoquée pour mettre les syndicats de la région de Saint-Hyacinthe en branle pour assurer le succès de la souscription organisée par la CTCC pour venir en aide aux grévistes d'Arvida, le président du Conseil central de cette ville, M. Alphonse Caya, était en mesure d'affirmer que plus de la moitié de l'objectif de \$20,000 fixé pour cette région, avait été atteinte au cours de la soirée.

En effet, au cours de l'assemblée, six des dix-huit syndicats affiliés au Conseil central avaient souscrit un montant de \$10,800.

Les autres syndicats représentés ont également promis de faire leur part et de convoquer une assemblée de leur comité exécutif ainsi qu'une assemblée générale pour réaliser l'objectif qui est d'environ \$6.50 par syndiqué. L'on sait que le Conseil central compte environ 3,600 travailleurs qui sont membres de ses syndicats affiliés.

Voici la liste des syndicats qui ont souscrit ou annoncé leur

souscription lors de l'assemblée tenue mardi dernier en la salle du Conseil central:

Syndicat du Tricot (Penmans), \$6,000; Syndicat de la Goodyear, \$3,040.00; Conseil central de Saint-Hyacinthe, \$1,000.00; Syndicat des employés de Casavant et Frères, \$500.00; Syndicat de la Construction, \$100.00; Syndicat de la Chaussure, \$200.00.

Au cours de cette assemblée, M. Roger McGinnis, organisateur de la CTCC, ainsi que M. Georges Patenaude, organisateur du Conseil central, ont expliqué les raisons de cette souscription et ils ont indiqué les moyens à

prendre pour assurer la réalisation de l'objectif qui a été fixé à \$20,000.00.

Les syndicats qui n'ont pas encore souscrit, ont promis de le faire, tandis que dans chaque syndicat un comité sera formé en vue de pousser la vente des Bons de Solidarité syndicale ainsi que celle des boutons-insignes à chacun des syndiqués de la ville et parmi toute la population.

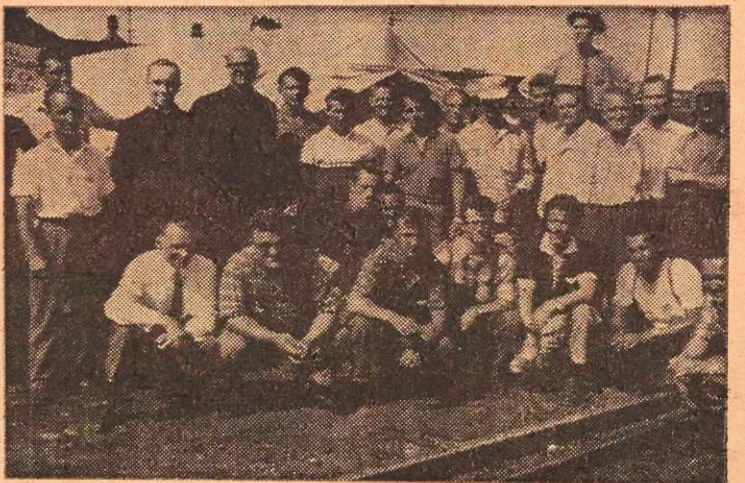
#### Une question sur l'assurance-chômage

Q.—Quand j'ai quitté mon dernier emploi, on m'a donné un livret d'assurance dans lequel mon nom était inscrit à la main. Le livret n'était pas muni, comme mon ancien livret, d'une plaque de métal portant mon nom. Au lieu de timbres il contenait un feuillet blanc. Ce livret a-t-il la même valeur que mon ancien, qui contenait des timbres?

R.—Oui.

Q. Est-ce qu'un cultivateur qui possède un lot de bois doit payer des contributions d'assurance-chômage à l'égard des travailleurs qu'il a à son emploi et à qui il donne une rémunération plus élevée que le salaire minimum?

R. Si votre lot est exploité conjointement avec votre ferme et ne constitue pas une affaire distincte, les travailleurs que vous employez ne sont pas assurables même s'ils travaillent exclusivement sur le lot de bois.



“Un esprit magnifique, une confiance inébranlable”. Telles furent les impressions sommaires mais justes exprimées par M. l'abbé Gilbert Pourchet de Besançon, de France, et aumônier de l'Action Catholique ouvrière, lors d'une visite aux divers postes de piquetage autour des usines d'Arvida. Au cours de cette visite faite jeudi dernier, M. l'abbé Pourchet était accompagné de M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean; de M. Amédée Daigle, directeur de la grève; de M. Raymond Couverture, organisateur de la CTCC et de M. Alfred Pednault, agent d'affaires du Syndicat de l'aluminium d'Arvida.

#### BEAUCEVILLE

## Le Syndicat du Bois Ouvré signe avec Canada Broom

Le Syndicat du Bois Ouvré de Beauceville vient de signer une convention collective de travail avec la compagnie Canada Broom de cette ville.

La convention qui couvre une quarantaine d'employés, prévoit la réduction de la semaine de travail de 54 à 50 heures avec la pleine compensation ainsi qu'une augmentation de 13 cents l'heure pour les hommes et de 10 cents l'heure pour les femmes.

C'est ce que nous a déclaré M. Eugène Rancourt, organisa-

teur du Conseil central de Québec, en ajoutant que les travailleurs ont également obtenu deux congés de plus, ce qui porte leur nombre à six pour la durée de la convention, soit du 1er juin 1957 au 31 mai 1959.

Outre M. Rancourt, MM. Jean-Marc Fortin, secrétaire et Victor Veilleux, président, ont également participé aux négociations.

## Encouragez nos ANNONCEURS

### AVIS AUX CHARPENTIERS- MENUISIERS DE QUEBEC

Les membres de l'Union Catholique des Charpentiers-menuisiers de Québec sont priés de prendre note que durant les mois de juin, juillet, août et septembre, il n'y aura qu'une assemblée par mois:

**LE PREMIER JEUDI DE CHAQUE MOIS**

SHAWINIGAN

# Les travailleurs prennent les moyens de se faire respecter

Les employés de Painchaud & Frères sont en assemblée depuis mercredi, le 17 juillet — La CRO n'a pas encore répondu à la demande d'enquête faite par le syndicat, le 29 avril dernier

Les employés de Painchaud & Frères de Shawinigan qui se sont groupés en syndicat et qui ont obtenu leur certificat de reconnaissance syndicale le 15 juin, viennent de prendre leur sort entre leurs propres mains parce que la Commission des Relations ouvrières n'a pas encore répondu à la demande d'enquête faite par le syndicat, le 29 avril dernier, au sujet de changements de travail au cours des négociations. Depuis mercredi, le 17 juillet, les employés de cette entreprise où l'on travaille le bois, sont en assemblée pour discuter toute la question.

L'oeuvre de Jean-Marie Bureau

L'on ne se cache pas à Shawinigan et dans la région pour dire que la situation fautive qui existe actuellement, est attribuable à Me Jean-Marie Bureau, un avocat des Trois-Rivières, qui s'ingénie à mettre toutes sortes d'obstacles pour empêcher les travailleurs et les syndicats libres qu'ils se donnent, d'améliorer leur sort.

Rappelons que c'est en février dernier que ce syndicat fut fondé et qu'il n'obtint son certificat de reconnaissance syndicale que le 29 avril dernier. Mais par la suite, la compagnie, par son procureur, Me Jean-Marie Bureau, présentait une requête en contestation auprès de la Commission des relations ouvrières, ce qui eut pour effet de causer un autre délai considérable avant que les deux parties ne puissent se rencontrer pour discuter les termes d'une première convention collective de travail.

Les demandes syndicales

Les principales demandes syndicales portent sur la rétroactivité au 15 avril 1957 sous l'allégation que le retard dans la signature d'une convention collective est attribuable aux avocasseries de Me Bureau.

Les syndiqués demandent également une clause d'ancienneté comme il en existe une dans le secteur du commerce de cette ville, la réduction de la semaine de travail de 48 à 44 heures, ainsi que six fêtes chômées et payées. Le projet de convention prévoit également une clause de règlement de griefs ainsi qu'une clause de sécurité syndicale semblable à celle qui existe dans les autres établissements commerciaux.

Quant aux salaires, le syndicat demande qu'ils soient augmentés de 30 cents l'heure, ce qui donnerait un salaire horaire de base de \$1.25.

Les conditions de travail

Le syndicat accuse la compagnie d'avoir changé considérablement les conditions de travail depuis le début des négociations, ce qui est contraire à la loi.

Le 29 avril, le syndicat avisait la Commission des relations ouvrières de cet état de choses et lui demandait de faire enquête pour que la loi soit respectée. Aucun inspecteur de la CRO ne s'est présenté. Durant ce temps, des anciens employés demeureraient sans travail pendant que la compagnie embauchait des nouveaux employés.

Le 10 juillet, le syndicat demandait l'intervention d'un conciliateur au sujet de la convention collective et le lendemain, un télégramme était envoyé à M. Donat Quimper, sous-ministre adjoint du Travail, au sujet des griefs accumulés et de la convention.

Le 16 juillet, le syndicat recevait un accusé de réception de la demande d'un conciliateur, mais ne recevait aucune réponse à son télégramme.

Le lendemain, 17 juillet, les travailleurs, dégoûtés de l'attitude de l'employeur qui avait déjà réussi, il y a quelques années, à briser un syndicat, décidaient de ne pas retourner au travail tant que les anciennes condi-

tions de travail ne seront pas rétablies.

Le 19 juillet, deux conciliateurs s'amènent avec l'unique mandat de requérir le retour au travail des employés.

Toutefois, il appert que les travailleurs ont décidé de continuer leur assemblée jusqu'à la conclusion d'une convention collective de travail.

Les travailleurs de chez Painchaud et Frères connaissent leur patron par ses agissements passés à l'égard des syndicats; ils connaissent également le procureur de la compagnie, Me Jean-Marie Bureau; ils s'attendent à toutes sortes de procédures et à toutes sortes de déclarations; ils savent que l'on tentera de faire jouer l'opinion publique contre eux, mais ils savent aussi qu'il s'agit de la vie de leur syndicat et que leur solidarité n'est encore que leur seule arme qui leur permettra de faire comprendre, quand les arguments n'ont aucune chance de réussir, à leur employeur, que le seul moyen d'obtenir le retour au travail, c'est par la signature d'une convention collective de travail.

Une question sur l'assurance-chômage

Q. Une jeune femme a travaillé durant six années, au cours desquelles elle a versé régulièrement ses contributions au régime d'assurance-chômage. Elle se marie au bout de cette période de six années et quitte son emploi pour ce faire.

- 1) A-t-elle droit aux prestations d'assurance-chômage ?
- 2) A-t-elle droit à un remboursement de ses contributions? Si elle y a droit, quand et comment les touche-t-elle? Si elle n'y a pas droit, dites pourquoi ?
- 3) Et qu'advient-il des contributions qu'elle a versées ?

\* \* \*

R. (1) Tout dépend des raisons pour lesquelles elle a quitté son emploi au moment de son mariage. Ainsi, si sa cessation d'emploi résultait de l'application d'une règle qu'avait son employeur de ne pas garder de femmes mariées à son service et qu'elle-même était encore sur le marché de la main-d'oeuvre, elle serait considérée comme admissible aux prestations. Qu'elle veuille bien s'enquérir auprès de son bureau local où on lui donnera tous les renseignements sur les règlements qui s'appliquent à elle en l'occurrence.

(2) Non. Elle a reçu toute la protection voulue en compensation des contributions qu'elle a versées. Les remboursements ne sont effectués que si les contributions sont versées par erreur.

(3) Elles font partie de la caisse-générale dont les fonds servent à payer les réclamations de ceux qui ont droit aux prestations.



UN GREVISTE CONVAINCU. — Ci-dessus M. Antoine Poirier, âgé de 61 ans, à son poste de piqueteur sur les lignes d'Arvida. M. Poirier est au service de l'Alcan à Arvida depuis 1942. Avant cette date, il était à l'emploi de la Price Brothers et il fut congédié cette année-là à la suite de la grève. Il avait été à l'emploi de la Price pendant 22 ans.

## De nombreux dons au Fonds de Solidarité

Plusieurs membres de nos syndicats, individuellement ou collectivement et quelques syndicats ont également fait parvenir des dons au Fonds de Solidarité syndicale. Comme les noms de ces donateurs ne figurent pas dans la liste des souscriptions, nous la publions aujourd'hui afin de rendre justice à tous ceux qui contribuent, sous une forme ou sous une autre, à soutenir les travailleurs de l'aluminium.

Délégués de l'Ecole d'Action ouvrière-Camp St-Paul (Collecte) .....	\$ 17.00
Syndicat des Employés du Commerce de Montréal (Dupuis) .....	400.00
Mlle Thérèse Desforges (Montréal) .....	5.00
Mlle Rita Desroches (Montréal) .....	5.00
Mlle H. Laforest (Montréal) .....	5.00
Syn. du Carton et du Papier Façonné de Montréal .....	250.00
M. Horace Laverdure (Montréal) .....	5.00
Synd. professionnel des Permanents syndicaux .....	200.00
M. G. Bélanger (Montréal) .....	5.00
Syndicat des Plâtriers de Québec .....	50.00
Me Pierre Vadboncoeur (Montréal) .....	25.00
Synd. de la Construction de Haute-Rive .....	100.00
M. Maurice Marier (Lauzon) .....	5.00
Conseil central de Montréal (collecte) .....	59.95
<b>TOTAL DES DONNS .....</b>	<b>\$1,141.95</b>



Le directeur de la grève à Arvida pose en compagnie de deux piqueteurs qui n'ont pas manqué une seule heure de piquetage. De gauche à droite, MM. Jos.-C. Boivin, 59 ans; Honoré Rioux, 45 ans et Amédée Daigle, directeur de la grève.

**ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE**

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

**Prix du cours : \$0.50**

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

**DECOUPER ET POSTER**

Le problème des employés d'hôpitaux

# Incapacité de payer VS incapacité de subsister

Dans notre analyse de la situation des employés d'hôpitaux, nous avons élaboré jusqu'ici deux causes fondamentales qui expliquent qu'en 1957 les salaires et les conditions de travail des employés d'hôpitaux soient nettement inférieurs, autant en eux-mêmes qu'en comparaison avec d'autres secteurs.

La première cause, d'ordre historique, se rattache à un point de départ qui situait les employés d'hôpitaux dans un climat de discussion arbitraire et sentimentale. On a cru longtemps (et cette croyance est encore assez forte) que parce qu'il travaillait pour des institutions dirigées par des communautés religieuses, l'employé d'hôpital devait travailler "en toute charité et obéissance"; on a confondu la nature et les buts du travail et la nature et les buts d'une institution d'hospitalisation.

La deuxième cause se rattache encore à une question de climat de discussion. Dans la lutte patiente et tenace que les employés d'hôpitaux livrent, par l'intermédiaire de leurs syndicats, pour tenter de remédier à leur situation, ils rencontrent de multiples obstacles. En face des tribunaux d'arbitrage, par exemple, il semble que l'on entretient un préjugé favorable "a priori" à toute prise de position des institutions dirigées par des communautés religieuses. Un exemple illustrera notre propos.

En 1954, les syndicats de la région de Québec décidèrent de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage parce qu'entre autres choses les institutions d'hospitalisation de la ville et région de Québec opposaient un refus catégorique à toute augmentation de salaire. Malgré que les demandes des syndicats fussent plus que raisonnables (les syndicats demandaient un salaire de base de \$39.00 par semaine pour un journalier avec un maximum de \$51.00 après 4 ans de service, et un salaire de base de \$22.00 par semaine pour un employé féminin qui aurait gagné \$29.00 par semaine après 3 ans de service), le tribunal refusa. Voici quelques extraits de la décision:

... Dauphin-Meunier, dans son livre "La doctrine économique de l'Eglise", à la page 182, écrit à son tour: "Dans la détermination des salaires, tel que le conçoit l'Eglise, intervient un deuxième élément: la situation de l'entreprise. L'Entrepreneur a des devoirs envers ses collaborateurs ouvriers et employés; il lui faut leur assurer des moyens décentes d'existence. Mais, à leur tour, ses collaborateurs ont des devoirs à son égard: d'une part, dans leurs revendications de salaires, ils ne

doivent pas émettre des prétentions exagérées qui seraient susceptibles de mettre en difficulté l'entreprise, et à plus forte raison, de provoquer sa ruine... L'encyclique "Quadragesimo Anno" fournit des précisions remarquables sur ce sujet: "Il serait injuste", dit-elle, "d'exiger des chefs d'entreprise qu'ils fournissent des salaires exagérés qu'ils ne pourraient supporter sans courir à la ruine, et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre".

... La partie patronale a produit comme exhibits P-5, P-7, P-8, P-9, P-10, P-11 et P-12, des expertises comptables faites par M. Maurice Boulanger, C.A., et professeur à l'Université Laval, M. Boulanger a fait l'examen des états financiers, pour l'année 1953, des 5 hôpitaux généraux, d'un hospice, d'un orphelinat, d'une crèche, d'un sanatorium, d'un hôpital pour malades mentaux, qui représentent chacun des groupes des 34 institutions concernées dans le présent arbitrage. Les sondages et les examens sommaires des revenus faits par M. Boulanger l'ont convaincu que les institutions ont une capacité de revenus insuffisante, et qu'elles subissent des pertes annuelles.

Les salaires étant une dépense d'opération, pour les payer, il faut nécessairement un revenu annuel suffisant. Or, la preuve révèle que les institutions n'ont pas de revenu. Les demandes syndicales représentent approximativement \$530,959.56 en salaires (voir tableau 7, exhibit P-4). Si ces demandes étaient accordées, les institutions verraient leurs déficits annuels augmenter, alors que plusieurs d'entre elles sont incapables de payer les salaires des religieuses. Pour payer les augmentations de salaires demandées, les institutions devraient, ou vendre une partie de leurs biens, ou emprunter sur les mêmes biens; ce qui aurait pour résultat de changer seulement le mal de place.

En conséquence, le Tribunal, l'arbitre syndical étant dissident, se voit forcé de refuser les demandes d'augmentations de salaires qui s'ajouteraient à celle de \$2.00 par semaine que les employés reçoivent depuis le mois de janvier 1953".

Le tribunal était présidé par l'Honorable Juge Joseph Bilodeau, juge en chef de la Cour du Magistrat à Québec, de M. Louis-Philippe Plamondon, arbitre syndical, homme d'affaires en vue de Québec, et de Me Raymond Beaudet, arbitre syndical, avocat de Victoriaville.

(à suivre)

JACQUES ARCHAMBAULT  
Conseiller technique, CTCC

LETTRE DE BELGIQUE

## La grève des ouvriers de l'aluminium continue au Canada

Labor, organe de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens vient de publier un article qui a pour but d'informer les quelque 5 millions de membres de cet organisme dans le monde, de l'existence d'une grève importante au Canada, soit celle des travailleurs de l'aluminium d'Arvida.

L'on sait que le secrétaire de la CISC, M. Auguste Vanistendael, lors d'un voyage aux Etats-Unis et au Canada, a rendu visite aux grévistes d'Arvida et leur a apporté le support de la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens. Par ailleurs, la Fédération internationale des Métallurgistes chrétiens, affiliée à la CISC, a versé un don de \$5,000.00 aux fonds de secours des grévistes d'Arvida.

Voici le texte de l'article publié dans Labor, en date du mois de juin 1957:

"Depuis le 17 mai 1957, près de 7,000 travailleurs de l'aluminium à l'emploi de l'Aluminum Co. of Canada Ltd. à Arvida, sont en grève.

Cette grève est l'une des plus importantes de l'histoire de la CTCC. Les travailleurs demandent un contrat unique couvrant toutes les entreprises de l'Alcan dans le Québec ainsi qu'une augmentation de .375 l'heure. Le salaire horaire de base est actuellement de \$1.50 tandis qu'il est de \$1.78 dans l'industrie chimique. L'Industrie minière aussi bien que les brasseries paient actuellement leurs employés \$1.70 l'heure et cela depuis plusieurs mois.

L'Aluminum Co. refuse de payer à ses employés un salaire égal à ceux des autres industries majeures de la province même si son dernier rapport financier publié en 1957 indique des profits de \$14 millions, soit 30 p. 100 de plus que durant la période correspondante en 1956.

M. A. Vanistendael, secrétaire général de la CISC, a assuré le Syndicat National de l'aluminium d'Arvida de l'entier support de la CISC dans la lutte qu'ils font actuellement pour obtenir un contrat unique ainsi que les autres avantages qu'ils réclament.

Il a rencontré M. Adrien Plourde, président de la Fédération de la Métallurgie et membre de l'Exécutif de la CTCC et il a visité les grévistes d'Arvida. Adressant la parole au cours d'assemblées syndicales, le secrétaire de la CISC a déclaré que les métallos de l'aluminium avaient le droit d'exiger un contrat unique.

Il a ajouté que le contrat unique est présentement en vigueur dans la plupart des conventions collectives de travail en Europe et que les ouvriers canadiens sont pleinement justifiés d'inclure cette demande dans leurs revendications.

La Fédération Internationale des Métallurgistes Chrétiens, affiliée à la CISC, a accordé son appui moral et financier aux grévistes d'Arvida".

Texte inspiré du  
Père THIVOLLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 10

Images de  
MARIE PIGNAL



1. Les Mages pensaient revenir voir Hérode au retour de Bethléem comme le roi leur avait demandé, ne se doutant pas des pensées criminelles du tyran.

Les tentes des voyageurs sont dressées pour la nuit et bientôt tout dort, mais un ange prévient en songe les Mages de n'en rien faire. Au matin, ils précipitent leur départ et rentrent chez eux par un autre chemin.

2. Hérode s'inquiète de ne pas voir revenir les Mages. A la pensée d'avoir été dupé, sa fureur éclote; il imagine un complot contre lui; sûrement cet enfant est le centre d'un parti qui veut le renverser.

Il va noyer la conspiration dans le sang. Il appelle les officiers de la police et ordonne le massacre des enfants de Bethléem.

3. Les hommes armés de glaives se répandent dans la campagne et la petite ville de Bethléem et arrachent de leur berceau, des bras de leur mère, les pauvres bébés qui sont sauvagement massacrés...

L'Enfant Jésus pourra-t-il échapper à la mort?

4. Un Ange apparaît à Joseph pendant la nuit et lui dit: "Lève-toi, prends l'enfant et sa Mère et fuis en Egypte, car Hérode veut faire périr l'Enfant". Le danger est pressant; en pleine nuit, Joseph va détacher l'âne, Marie roule bien chaudement son fils dans une couverture et s'installe sur la monture. L'aube les trouve déjà sur la route d'Egypte dont 200 kilomètres les séparent.

## Attack On Unions Helped Defeat Howe

One of the saddest among the Liberal Cabinet Ministers defeated in the recent election of June 10 is C. D. Howe, 71, who was a member of the House of Commons for 22 years and held the trade and commerce portfolio for the last nine years.

"This is the end of my political career" he told newsmen, "I am through with politics".

As head of defence production as well as trade and commerce and as boss of the wheat board and some two dozen Crown corporations, Howe exercised more authority over the nation's economy than any other member of the Canadian Government.

HE WAS OFTEN CALLED A "DICTATOR" IN THE COMMONS WHERE HE WAS IN THE THICK OF MANY BATTLES WITH THE OPPOSITION.

A Socialist, of all people, defeated Howe in his Port Arthur, Ont. constituency. He is Douglas Fisher, 38, a high school teacher and a newcomer to the ranks of the C.C.F. Party.

As Douglas Fisher puts it "Howe made two mistakes in the windup of the campaign".

ONE WAS THAT HE APPLIED THE COMMUNIST SMEAR AND THE OTHER THAT HE INSINUATED THE TRADE UNIONS WERE "USING FORCE ON THEIR MEMBERS TO VOTE C.C.F."

Born in the United States, Howe had been a Canadian for nearly 50 years. At the comparatively early age of 40 he had already made a fortune as a consulting engineer with his own company in Port Arthur.

And at least another member of the defeated Liberal Government won't have to worry about his next "meal ticket". He's R. H. Winters of Nova Scotia, formerly Minister of Public Works.

Winters will now become president of Rio Tinto Mining Company of Canada, a

## Aluminum Workers Strike Continues

From 17th May 1957, nearly 7,000 aluminum workers of the Aluminum Company of Canada limited at Arvida have been on strike.

It is one of the most important strikes in the history of the C.C.C.L. Movement. The workers demand a master contract covering Alcan's mine Quebec concerns, and immediate increase of 37.5% cents an hour, etc. Basic rate is about \$1.50 an hour at present, while it is \$1.78 an hour in the chemical industry. Mining industries as well as breweries pay their workers \$1.70 an hour and have done so for a considerable period of time.

The Aluminum Company of Canada is refusing to pay their workers equal wages with the other Quebec industries even if their financial statement for 1957 indicated profits of \$14,000,000 which is 30 per cent higher than the profits shown during the previous year (1956).

A. Vanistendael, general secretary of the I.F.C.T.U., has pledged the full support of the Christian T.U. to the National Aluminum Workers' Union C.C.C.L. in their fight with the Aluminum Company of Canada to obtain a master contract covering all plants of the company and other necessary benefits for their future welfare.

He has met Mr. Adrien Plourde, president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L., and the Executives of the C.C.C.L. Union and visited the strike-bound Arvida smelting plant of the Aluminum Company. Addressing the meeting of Union members and officials, the secretary of the I.F.C.T.U. said the striking workers were within their rights in demanding a master contract.

Mr. Vanistendael declared that the master contract demand is being negotiated at present in practically all labor agreements in Europe and that the Canadian workers are fully justified in making this demand, one of the principal issues during their recent negotiations.

The International Federation of Christian Metal Workers, affiliated with the I.F.C.T.U., has also offered moral and financial aid to all Arvida strikers.

(LABOR, organ of the International Federation of Christian Trade Unions)

subsidiary of a big British concern.

His salary will be \$60,000 a year, compared with \$27,000 as a member of the government Cabinet.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Début des négociations

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective entre l'Union et la Canadian Vickers ont débuté le 16 juillet pour se poursuivre pendant trois séances consécutives. A date, les parties ont étudié les demandes syndicales et nous n'avons à rapporter aucun commentaire de la compagnie à date. Dans une prochaine édition, nous ferons connaître les demandes syndicales à la compagnie.

### Assemblée générale

Lors de la dernière assemblée générale de l'Union, M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, adressant la parole aux membres, leur a parlé de la situation à Arvida et a exposé les raisons de cet arrêt de travail qui dure depuis 65 jours. Un représentant du Syndicat des travailleurs de l'Aluminium d'Arvida a également adressé la parole au cours de cette assemblée.

### Quand?

Les employés de la Canadian Vickers se demandent toujours quand la promesse de moderniser l'équipement des cantines sera réalisée. La qualité de la nourriture et des services à la cantine de l'atelier mécanique laisse toujours à désirer.

### Les travailleurs du Québec sur le qui-vive

Nous reproduisons dans cette

colonne une partie de l'éditorial paru la semaine dernière dans le *Montreal Star*, un journal qui n'a jamais fait preuve d'une grande sympathie à l'égard des travailleurs syndiqués.

"Quand les conflits du travail dans cette province touchent autant de gens qu'actuellement, c'est un problème qu'on ne peut ignorer.

"Il est également rumeur que cet état de chose peut s'étendre à d'autres parties de la province.

Quelque 7,500 employés sont actuellement en grève dans quelques-unes de nos principales industries et tout indique qu'un autre millier de travailleurs rejoindront les premiers bientôt.

A Murdochville, on ne peut pas ne pas penser à ce qui est arrivé il y a huit ans au cours de la grève de l'amiante dans les Cantons de l'Est, quand on y voit une escouade de près de 100 policiers provinciaux.

Les scènes de violence qui ont caractérisé la grève d'Asbestos en mai 1949 ont marqué à jamais l'histoire du syndicalisme dans la province.

S'il y a un endroit où le besoin d'une prudence intervention conciliatrice, c'est bien à Murdochville.

### Fausse rumeur

La rumeur qui circule sur les chantiers à l'effet que ceux qui sont opposés au syndicalisme se groupent en association pour refuser toute augmentation de salaire et toute rétroactivité par suite des négociations actuelles, est absolument sans fondement.

On raconte également que si les non-unionistes acceptent les augmentations de salaire et la rétroactivité sans appartenir au syndicat qui combat pour les obtenir, ils obtiendront de l'argent sous de fausses représentations.

## PORTNEUF

Les travailleurs de la pulpe et du papier de J. Ford & Company Limited ont procédé à l'élection des officiers de leur syndicat sous la présidence de M. René Cormier, aviseur technique de la Fédération. M. le curé Cliche agissait comme secrétaire d'élections.

Les officiers dont les noms suivent ont tous été réélus par acclamation: président, M. Claude Germain; vice-président, M. Raymond Julien; secrétaire-archiviste, M. Henri Julien; secrétaire-correspondant, M. Henri-Paul Piché; secrétaire-trésorier, M. André Paquin, et sentinelle, M. Joseph Deblois.

Les représentants du syndicat sur le comité de griefs, sont MM. Claude Germain, R. Julien, Yvan Germain et Valère Bourque. Le représentant du syndicat pour l'assurance-groupe est M. Charles Fournier.

## Chez les employés municipaux de Sorel



Photographie prise à l'issue de l'élection des officiers du Syndicat des Employés municipaux de Sorel. On remarque, de gauche à droite, sur la rangée du bas: M. Rolland Salvail, vice-président du Conseil central de Sorel et président de l'élection; M. Henri Rousseau, président; M. l'abbé

Robert Fontaine, aumônier. Sur la rangée du haut, de gauche à droite, MM. Georges Champagne, vice-président; Donat Picard, directeur; Horace Laforest, directeur; Jean Claude Tremblay, secrétaire-trésorier; Julien Allard, directeur; et Marcel Crête, directeur.

## ARVIDA STRIKE

# Labor Minister Stresses Need For Compromise

Labor Minister Antonio Barrette said last week that he feared Arvida strike negotiations might reach a deadlock unless management and labor were willing to make a compromise.

Speaking after the adjournment of a meeting with representatives of the Aluminum Company of Canada and union officials of the C.C.C.L. union, Mr. Barrette said the one obstacle which still stood in the way of a settlement was "the monetary question".

"The current situation at the talks is one that cannot continue any longer" said Barrette, "an agreement or a compromise on the monetary question will necessarily have to be reached soon".

Otherwise, said Mr. Barrette, talks might come to a deadlock.

He said he had himself made proposals to both labor and management so as to speed up negotiations, which, he said, are now setting a record for "slowness". And in the latter part of last week Labor Minister Barrette came out with a 10-point formula he hoped would settle the long strike of the 6,500 aluminum workers at the smelting plant of the Aluminum Company of Canada at Arvida.

The formula Mr. Barrette drafted and submitted to representatives of the Aluminum Company and the C.C.C.L. union would wipe out salary inequalities in the Quebec aluminum industry by August 1, 1959.

Main points in the formula submitted by the Minister of Labor are:

1—A three-year collective labor agreement with an immediate minimum hourly increase of 26 cents.

There would be an additional increase of nine cents in 1958 and an average final increase of not less than 10 cents per hour in 1959.

2—A job valuation system to be set up not later than August 1, 1958, after a joint study by both management and labor. Should there be disagreement

an arbitration board would be set up and its decision would be binding.

3—Complete disappearance of wage differences before the new job valuation system goes into force August 1, 1959.

Adjustments to correct salary differences would be made over a period of time to be determined by each union.

4—Payment of a cost of living bonus starting January 1, 1958. The bonus would amount to 60 cents a week for every increase of one point in the consumers' price index.

5—Pay adjustments for work on early and late night shifts, the granting of one additional statutory holiday for the year beginning August 1, 1958, and payment of a three cent hourly bonus by the company to maintain a health insurance plan.

The C.C.C.L. union is seeking a 30-cent hourly wage increase, plus another 7½ cents after January 1, 1958.

The basic hourly wage at Arvida is now \$1.50. The Aluminum Company offered 35 cents over a three-year period.

Mr. Barrette said that, in his opinion, a party which would reject the formula would run the risk of "being condemned by public opinion".

But the strike settlement formula as submitted by the Labor Minister did not specifically mention a request for a master contract.

Speaking to newsmen after a meeting the Labor Minister said that the current talks which have been going on for over three weeks are the longest ever held in the Province for the purpose of settling a strike and recalled that mediation talks which brought about settlement of the 1947 textile strike had lasted only one week.

## Union Official Cites Read Issues of Strike

Mr. Gerard Hebert, third vice president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. in speaking to delegates at the Federation's recent annual convention laid before the assembly some interesting facts in connection with the present conflict in Arvida.

To begin with, Mr. Hebert said, union members were far from wishing a strike to be called in the aluminum industry.

The amendments to the labor agreement which they sought would have enlarged the scope of employment of new employees into the company ranks. They were only seeking more respect for those clauses in the contract which are termed "in principal", such as seniority, the rights of management, job valuation, etc.

After tracing a picture of the giant organization of Aluminum Limited, Mr. Hebert stressed that all branches of the company had but one single aim — to produce aluminum which sold at the same price everywhere. But the workers in the various affiliates of the Aluminum Company are not all treated alike.

To illustrate his point, the union official said that while a laborer in the company plant at Arvida is paid \$1.50 an hour, his fellow workers in Shipshaw draw only \$1.17 an hour for the identical job.

The speaker then recalled that a master contract is in force in Kitimat, B.C. and negotiations are conducted at the same time for the aluminum workers of Kitimat, the longshoremen of Kitimat, the employees of the electrical power station at Kemano which is situated 40 miles from Kitimat. And the parent organization of the Aluminum Company of Canada, Alcoa? (Aluminum Company of America) is subjected to a master contract throughout the United States.

After speaking of other union demands such as the management rights clause, clauses dealing with seniority and the arbitration of grievances, Mr. Hebert then spoke on the financial condition of the company.



## Negotiations Start

Negotiations for the renewal of the collective labor agreement between the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. and Canadian Vickers Limited got under way last Tuesday (July 16) and in the following two days over 12 hours was put in by your union negotiators.

So far only the preliminary steps have been discussed. When any definite results are arrived at by both parties this column will keep its readers posted.

## General Membership Meeting

At the last general membership meeting held in the union hall members were addressed by S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation who spoke to the members of the Arvida aluminum workers strike which has passed over 65 days at the time of writing.

Our union members went "all out" in their determination to give both moral and financial aid to the strikers.

These striking union members deserve great credit for the solid front they are showing in their fight to obtain justice and decent living wages.

A representative of the National Union of Aluminum Workers of Arvida C.C.C.L. attended the meeting and received a great ovation when he also addressed the Vickers union members.

## When?

That promise to install new equipment in the Canteens is awaiting fulfillment. We hope the installation will be hurried up as many workers are getting fed up with both food and service which they are handed in the Machine Shop Canteen.

## Quebec Labor Unrest

An editorial which appeared last week in the Montreal Star

is worth mention in this column, even if the Star was never accused of being pro-labor in its policy.

We print the editorial in part:

"When labor disputes in one province affect as many people as Quebec's unrest now touches, it is not a matter to be lightly dismissed."

"Such a state seems to be developing in some parts of the province to-day".

"Nearly 7,500 workers are already out of work in some of the major industries". "And indications point that by the week-end they will be joined by another 1,000".

"In Murdochville there is an uncomfortable reminder of what happened eight years ago during the asbestos strike in the Eastern Townships".

"That is the presence of an abnormally large squad of Quebec Provincial Police, numbering over one hundred."

"The violence and bitterness that was engendered around Asbestos in May 1949 by tangles between police and strikers and their families is not the shiniest point in Quebec's labor history."

"If there is any spot where the most careful conciliation is needed, this is it!"

## A Falsehood Spiked!

The rumor circulating around the yard and shops that anti-union diehards are grouping together to refuse any retroactive pay when the contracts are signed is absolutely untrue.

The story goes that if they did accept any retroactive money, which the union fought to secure, they would be accepting money under false pretences!

And, of course, this action would conflict with their principals in life!

## MONTMAGNY

# Wage Boosts Of 10 To 15c Hourly For Woodworkers

A work conflict which occurred at Montmagny between the Woodworking Employees Union C.C.C.L. and Collins Industries has been regulated in three of the four plants affected.

C.C.C.L. organizer, Rene Hermegnies, has advised Le Travail that labor contracts have been finalized which give the workers hourly wage increases of from 10 to 15 cents, over a two-year period.

The new collective labor agreements cover Collins and Sons Veneer Works, Collins Lumber Company and Gerard Collins Incorporated.

The contracts also award the woodworking employees five paid holidays and a new formula of union security.

In the case of the fourth company, Montmagny Furniture, steps have been taken to place the dispute in the hands of a government conciliator.

He compared salaries paid by the Aluminum Company of Canada with salaries paid in other Canadian industries which showed that while Alcan is enjoying greater prosperity than other industries in Canada, they are paying inferior salaries to their workers while being accorded numerous privileges from both Fed-

eral and Provincial governments.

The convention then adopted a resolution calling for the C.C.C.L. union to publish a special edition of Le Travail giving all the details in regard to union demands and explanations which would justify the demands which are being made by the striking aluminum workers of Arvida.

# No Vacations For Arvida Strikers

The Aluminum workers of Arvida are not enjoying any vacations and have received no vacation pay as the Company has refused to give them this pay until the strike has ended.

The beginning of July is the usual period for taking vacations of one or two weeks by the greater majority of workers.

It is also the time when union meetings are suspended during the heat of summer. This could easily explain why subscriptions to the C.C.C.L. Solidarity Fund to help the Arvida strikers has slown down.

Or do some local unions figure that the strike is nearing its end due to the Quebec meetings of negotiations being held by the Labor minister?

The conflict will not end in the strikers' favor until the Company realizes that the strikers, with the full support of our union movement are determined to carry their fight to total victory.

It is not the time to become disillusioned or to relax our efforts.

On the contrary, we must all pull together and show the Aluminum Company of Canada that the full force of the powerful C.C.C.L. Union and all its affiliates are solidly behind the strikers at Arvida.

We look forward that returns in the next week will show the determination of the C.C.C.L. Union members and their locals to go all out in their resolve to make the \$500,000 objective go over the top.

Let's show the population of our province that we mean business.

Let's all pull together to make the campaign a success.